# Demande de crédits au Fonds de soutien à la mobilité

|  |
| --- |
| DEMANDEUR(S) |
| Nom(s) et prénom(s) |  |
| Centre de recherche |  |
| DEMANDE |
| Type de demande |  |
| Date(s) |  |
| Durée du séjour en journée(s) |  |
| Destination ou origine du déplacement |  |
| Raison du déplacement (joindre une annexe si nécessaire) |  |
| Joindre la demande faite auprès d’un bailleur de fonds externe ou motiver la non sollicitation |  |
| BUDGET DEMANDE (joindre devis ou factures) |
| Transport |  |
| Logement |  |
| Per diem (sur base normes ULB) |  |
| Frais d’inscription |  |

Les personnes éligibles sont tous les membres du corps académique de la Faculté.

La demande portera sur les frais de participations à des conférences, les séjours à l’étranger, avec un plafond par demande fixé à 750€ (1 x par an) en Europe et 1750€ (1x tous les deux ans) hors Europe, et les invitations de collègues avec un plafond de 500€ (1x par an) en Europe et de 1250€ (1 x tous les ans) hors Europe. Les frais éligibles sont les titres de transport, les nuitées et les frais d’inscription.

*Chaque académique a droit à 1 demande par an IN ou OUT en Europe et 1 demande tous les 2 ans In ou OUT hors Europe.*

Ce document ainsi que les bons de commande ou de remboursement seront remis pour approbation au Vice-Doyen à la Recherche et ensuite transmis à la cellule Finances et Evènements (finances.archi@ulb.ac.be) pour le suivi.